



FMOL Health s'engage à fournir une aide financière aux personnes ayant des besoins en matière de santé et qui ne sont pas assurées ou sont sous-assurées pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires, en fonction de leur situation financière individuelle. Les patients qui souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent faire une demande pour adhérer au programme, qui est résumé dans ce document.

Réponses aux questions clés

- Quels sont les services pris en charge ?
- Comment puis-je demander une aide ?
- Qui peut bénéficier d'une aide ?
- Quels sont les plafonds de revenus ?
- Où puis-je trouver un formulaire de demande d'aide ?



Franciscan
Missionaries
of Our Lady
HEALTH SYSTEM

fmlhs.org



Résumé de l'aide financière aux patients

Résumé en langage clair



Quels sont les services pris en charge ?

La politique d'aide financière (Financial Assistance Policy, FAP) couvre les soins d'urgence et les prestations médicales indispensables dispensés aux patients non assurés ou sous-assurés dans les hôpitaux du réseau FMOLHS. L'aide destinée aux patients sous-assurés vise à combler les lacunes de leur couverture et ne couvre pas les tickets modérateurs, les franchises ni la coassurance des patients assurés. De même, la politique ne prend PAS en charge : les interventions esthétiques ; les frais résultant d'interventions non prises en charge par l'assurance tierce parce que le patient n'a pas respecté les directives de l'assureur, notamment lorsqu'un patient a sciemment reçu des services dans un hôpital non conventionné ; les accidents de véhicules à moteur pour lesquels la responsabilité d'un tiers est engagée pour le paiement des frais d'hospitalisation ; et d'autres services déterminés par l'hôpital.

Comment demander une aide financière ?

La FAP et le formulaire de demande peuvent être obtenus sur les sites internet des hôpitaux, par courrier ou en personne au service des admissions de chaque hôpital. Remplissez le formulaire de demande, en y joignant tous les documents requis, et remettez-le au service des admissions de l'hôpital ou envoyez-le par courrier à l'adresse indiquée sur le formulaire.

PLAFONDS DE REVENUS

L'un des facteurs d'admissibilité est le revenu familial basé sur le tableau du niveau fédéral de pauvreté (Federal Poverty Level, FPL) du département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis (U.S. Department of Health and Human Services), tel que publié chaque année dans le Federal Register.

Scannez le code QR code pour consulter les seuils de pauvreté ou rendez-vous sur aspe.hhs.gov/topics/poverty-economic-mobility/poverty-guidelines.



Qui peut bénéficier d'une aide financière ?

L'admissibilité à l'annulation de la dette est déterminée en fonction du nombre de personnes composant le foyer et du **revenu familial** annuel en pourcentage du niveau fédéral de pauvreté (Federal Poverty Level, FPL). Scannez le code QR à gauche pour consulter les seuils de pauvreté en vigueur. L'admissibilité à l'aide financière sera déterminée en fonction des critères suivants :

- Personnes non assurées ou sous-assurées, dont les revenus se situent entre 301 % et 400 % de l'ajustement du FPL = 75 % du solde restant - Un dossier complet est requis ou
- Les personnes non assurées dont les revenus sont supérieurs à 400 % du FPL et dont les frais médicaux des 12 derniers mois dépassent 20 % du revenu familial peuvent être admissibles. Un dossier complet est requis ou
- Personnes non assurées ou sous-assurées, dont les revenus se situent entre 251 % et 300 % de l'ajustement du FPL = 100 % du solde restant - Dossier complet requis, ou
- Personnes non assurées ou sous-assurées dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 250 % de l'ajustement du FPL = 100 % - Peu ou pas de justificatifs requis.

Vous trouverez des informations détaillées sur la politique sur les sites internet de nos hôpitaux mentionnés dans ce résumé en langage clair.

Les personnes admissibles ne seront pas facturées plus cher pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires que les montants généralement facturés (Amounts Generally Billed, AGB) aux personnes assurées.

Le résumé en langage clair, la FAP et le formulaire de demande seront proposés en plusieurs langues dans les services des admissions et sur les sites internet indiqués dans ce document.

Le **revenu familial** inclut les revenus de tous les membres de la famille qui résident ensemble et les personnes à charge figurant sur la déclaration de revenus. Les revenus suivants sont utilisés pour calculer le revenu familial : les salaires, les indemnités de chômage, les indemnités pour accident du travail, la Sécurité sociale, le revenu complémentaire de sécurité (Supplemental Security Income), l'aide sociale, les paiements aux anciens combattants, les pensions de réversion, les revenus de pension ou de retraite, les intérêts, les dividendes, les loyers, les redevances, les revenus de successions, les fiducies, l'aide à l'éducation, les pensions alimentaires, les pensions alimentaires pour enfants, l'aide provenant de l'extérieur du foyer, les ressources ou biens facilement convertibles en liquidités, et d'autres sources diverses. Le revenu familial est calculé avant impôt.

Contactez-nous dès aujourd'hui.

Pour savoir si vous êtes admissible à une aide financière et pour obtenir une aide confidentielle GRATUITE pour faire votre demande, contactez l'hôpital du FMOLHS et demandez le service des admissions. Un conseiller financier se fera un plaisir de vous aider. La politique complète et les formulaires de demande sont également disponibles en ligne ou par courrier.

Accès des patients/Service des admissions À l'attention du : Service de conseil financier

Our Lady of the Angels
(985) 730-6700
oloah.org/financialassistance

Our Lady of Lourdes
(337) 470-2000
lourdesrmc.com/financialassistance

Our Lady of the Lake
(225) 765-7921 or (800) 327-3284
ololrmc.com/financialassistance

Our Lady of the Lake St. Elizabeth
(225) 647-5000
ololrmc.com/financialassistance

Our Lady of the Lake Assumption Community Hospital
(985) 369-3600
ololrmc.com/financialassistance

St. Dominic's Hospital
(601) 200-5446
stdom.com/financialassistance

St. Francis Medical Center
(318) 966-4000
stfran.com/financialassistance

Une aide en personne est proposée du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30. Pour vous rendre au service des admissions, suivez les panneaux clairement indiqués dans les couloirs publics de chaque hôpital.